



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements

Question écrite n° 50978

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à M. le ministre de l'éducation nationale de lui préciser la suite qu'il a réservée au rapport s'inquiétant de plusieurs dysfonctionnements dans les écoles Steiner, tels que l'absence de vaccination de nombreux enfants ou le non-respect de normes de sécurité (Le Monde, 4 août 2000).

Texte de la réponse

Les quatorze écoles privées hors contrat se réclamant, en France, de la pensée de Rudolf Steiner (1861-1925) ont, pour la première fois, fait l'objet d'un contrôle au cours de l'année scolaire 1999-2000, la récente loi du 18 décembre 1998 portant sur l'obligation scolaire confiant cette nouvelle mission à l'éducation nationale. Ces inspections ont mis en évidence trois types de dysfonctionnements : problèmes de sécurité, non-respect de l'obligation vaccinale et, pour certaines écoles, des contenus de l'enseignement dispensé non conformes au décret n° 99-224 du 23 mars 1999 portant sur « le contenu des connaissances requis des enfants instruits dans des établissements d'enseignement privés hors contrat ». Il convient de préciser que les contrôles réalisés n'ont pas porté sur la pédagogie, ces établissements privés hors contrat jouissant constitutionnellement d'une totale liberté pédagogique. Les maires et préfets ont été saisis des questions de sécurité qui relèvent de leur compétence. Le dialogue engagé, avant la rentrée scolaire de septembre 2000, avec les responsables nationaux de ces écoles s'est traduit par l'engagement de leur part de se conformer à la législation en vigueur tant en ce qui concerne les vaccinations que les contenus de l'enseignement. De nouvelles inspections sont actuellement en cours afin de contrôler que ces écoles respectent désormais la législation en vigueur.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50978

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 septembre 2000, page 5328

Réponse publiée le : 1er janvier 2001, page 85